



# RAPPORT D'ACTIVITES 2022

---



## TABLE DES MATIERES

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le Comité.....	2
Dossiers prioritaires .....	2
1. Réunions avec le Service de la petite enfance (SDPE) .....	3
2. Commission paritaire de la Convention collective de travail du personnel de la petite enfance de la Ville de Genève (CP-CCT) et séances CCT.....	3
3. Projet de municipalisation et réforme de la gouvernance .....	4
Divers .....	5
Considérations et Conclusion .....	5

### RAPPORT DES COMMISSIONS SUR LA FORMATION

Commissions spécifiques .....	7
1. Ecole supérieure d'Éducatrices et Éducateurs de l'enfance (ESEDE)....	7
2. Ecole d'assistant-e-s socio-Éducatif-ve-s (eCASE) .....	8
Organisation du travail Santé-social – genève (OrTra) .....	8
1. Commission de suivi - filière sociale .....	8
2. Commission Commissaires.....	8
Groupe de travail sur le programme d'étude cadre 2021 (PEC 2021) .....	8

### RAPPORTS AUTRES COMMISSIONS

Commission cantonale de la petite enfance (COCAPE).....	9
Commission consultative de la petite enfance (CCPE) .....	9
Informations paritaires de l'Ecole d'assistants-es socio-éducatifs-ves .....	10
Formation continue petite enfance.....	10
(FOCPE) .....	10
Pro Enfance .....	11
Groupe de travail PEC 21 (GT PEC21).....	11
Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) .....	13

### ANNEXES : COMPTES

Annexe 1 : Bilan.....	14
Annexe 2 : Compte d'exploitation .....	15
Annexe 3 : Tableau par activités .....	16
Annexe 4 : Budget.....	17



# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

➤ *Evelyne BROILLET-RAMJOUÉ*

## LE COMITE

Le comité de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) était constitué en 2022 de 6 membres actifs :

- Evelyne Broillet-Ramjoué, présidente du SPE A2Pas et de la FGIPE ;
- Carole Barbey, représentante du SPE de Budé et membre du comité jusqu'au 30 mai 2022 après 10 ans de bons et loyaux services ;
- Claudia Lopez Battolo, secrétaire-coordinatrice de la FGIPE et représentante du SPE Eaux-Vives Frontenex ;
- Pierre-Alain Friedli, membre externe et trésorier ;
- M. François Renaud, président du SPE Pâquis-Carfagni qui a rejoint le comité le 30 mai 2022 et se charge du suivi des commissions de formation ;
- Rémy Sicot, président du SPE des Grottes et membre du comité pour la CCPE et chargé du suivi du dossier gouvernance.

**Aucune séance avec les membres n'a pu être organisée en 2022**, toutefois, ils ont été consultés à propos du renouvellement de la Convention collective de travail du personnel de la petite enfance (CCT) (pour rappel, la CCT avait été dénoncée en 2021 pour des raisons de restrictions budgétaires municipales), que les partenaires souhaitent renouveler tout en prolongeant sa durée sur 3 ans (courrier du 07.01.2022, consultation et sondage du 07.07.2022).

**Par ailleurs, le 03.03.2022**, Mme Christina Kitsos, magistrate en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité depuis 2020, a organisé à l'attention des membres de la FGIPE ainsi que des directions des secteurs ou des crèches, une séance d'information par visioconférence pour faire un point sur l'avancement de son projet sur le changement de gouvernance de la petite enfance.

## DOSSIERS PRIORITAIRES

Durant cet exercice, la FGIPE s'est attachée à retisser ses liens avec les partenaires sociaux qui avaient été particulièrement mis à mal à la suite de la dénonciation de la CCT en 2021, et a été très sollicitée par le projet municipal de changement de gouvernance de la petite enfance.

Ses sujets d'intérêt ont été les suivants :

## *1. RÉUNIONS AVEC LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE (SDPE)*

Des séances régulières avec le Service de la petite enfance (SDPE) et sa cheffe de service, Mme Pascale Lagane, ont été agendées.

8 séances ont eu lieu (21.01., 07.03., 12.04., 19.05., 23.06., 06.07., 30.09. et 06.12.2022) sur divers sujets :

- Communication FGIPE-SDPE ;
- Réforme de la gouvernance petite enfance, mise en place et avancement des dossiers (internalisation du personnel et rôle des comités) ;
- Problèmes d'application du nouveau Plan d'étude-cadre (PEC) des éducateurs-trices de l'Enfance ;
- Négociations autour de la CCT petite enfance :
  - Renouvellement de la CCT ;
  - Problème des contrats sur appel ;
  - Problème des remplacements ;
  - Demandes de modifications de certains articles ou de certaines annexes (cf. ci-dessous).
- Poursuite du mandat auprès de Nanou Solutions pour pallier la pénurie de personnel ;
- Problématique de la relève et politique de formation ;
- Soutien de nos membres.

## *2. COMMISSION PARITAIRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE GENÈVE (CP-CCT) ET SÉANCES CCT*

En tant que représentante des comités employeurs et signataire de la CCT, la FGIPE participe aux différentes réunions de la Commission paritaire de la CCT petite enfance (CP-CCT) ainsi qu'aux séances de la CCT sous l'égide de Mme Christina Kitsos, magistrate de tutelle élue en juin 2020.

Pour rappel, la CP-CCT regroupe les partenaires sociaux de la petite enfance en Ville de Genève et est composée des représentant-e-s du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT), du Syndicat suisse des services publics (SSP-VPOD), de l'Association des cadres de institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG) et de l'Association genevoise des éducateurs et éducatrices de l'enfance (AGEDE), pour les employé-e-s, et de la FGIPE, pour les employeurs. Elle est chargée de veiller au respect des dispositions de la Convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville Genève (CCT-PE) et de proposer des modifications de celle-ci à l'autorité de subventionnement.

En 2022, la CP-CCT s'est réunie à 7 reprises en 2022 (20.01., 03.03, 28.04., 02.06., 06.09., 20.10., 06.12.2022) sous la présidence de la FGIPE, représentée par trois puis deux membres dès le mois de juin 2022 (Carole Barbey ayant quitté ses fonctions à la dernière AG), le secrétariat étant tenu par l'AGEDE, l'association genevoise des éducateurs-trices de l'enfance, représentée par Ségolène Ducret et Virginie Egger et qui ont quitté leur fonction de mai 2022. Cette association a ensuite connu une vacance de représentation au sein de la Commission entre juin et à la fin de l'année 2022, ses représentantes ne pouvant plus assurer leurs fonctions, les charges de secrétariat ont été reprises à bien plaisir par l'ACIPEG puis la FGIPE (respectivement Cornelia Cuniberti et Claudia Lopez Battolo). Les sujets suivants y ont été traités :

- À la suite de la dénonciation de la CCT à la fin juin 2021, un projet de renouvellement de la CCT, prolongeant le délai de celle-ci à 3 ans, a été soumis à la Ville de Genève. Les négociations, entreprises à la fin 2021, se sont poursuivies jusqu'au mois de juin 2022 et la remise en vigueur de la CCT au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a finalement été signée en juillet 2022.
- Mise à jour de l'article 1, et suivants ainsi que des annexes 9 et 9bis concernant la formation ;
- Modifications de l'annexe 4 (congés spéciaux) et de l'article 20 (congé maternité) ;
- Dénonciation des contrats appelés « 0 heures », article 2 ;
- Création d'un nouvel article 15bis sur les remplacements, demandant un pourcentage additionnel de personnel remplaçant de 13%.

Indépendamment des nombreuses sollicitations de la Commission paritaire, aucune séance de négociations pour modifier le texte de la CCT avec la Ville de Genève n'a pu se tenir en 2022 ; elle a finalement eu lieu le 30 janvier 2023.

### 3. PROJET DE MUNICIPALISATION ET RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

Deux grandes thématiques ont occupé les partenaires et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève en 2022 :

- L'internalisation du futur personnel de la petite enfance au personnel de la Ville de Genève (11 et 25.01., 08 et 22.02., 15 et 22.03., 12.04., 03, 17, 24 et 31.05., 16.06., 06, 12 et 20.09., 03 et 17.10., 14 et 28.11., 06 et 15.12.2022). Vingt et une séances de travail entre les partenaires sociaux et la Ville de Genève se sont tenues dans le but de rédiger un protocole d'accord qui définirait définitivement et à l'avenir les conditions de coulisement du personnel petite enfance dans le statut municipal. Il s'est agi, il faut le reconnaître, de discussions assez musclées entre les syndicats surtout et la Ville de Genève dans un climat parfois tendu. La FGIPE, si elle est majoritairement satisfaite des décisions qui s'y sont prises (finalisées en février 2023), émet toutefois des réserves sur certaines fonctions municipales déterminées pour certaines classes du personnel petite

enfance ainsi que sur la question du pourcentage additionnel accordé pour les remplacements ;

- Le rôle des comités (24.02., 07.04., 19.05., 30.06., 13.09., 10.10., 08.11. et 06.12. 2022). Huit séances ont été organisées avec un groupe de travail réunissant des membres de la FGIPE et la Ville représentée par Céline Bürki et Georges Junker. Elles ont permis la réalisation d'un livret de présentation destiné à chaque comité de secteur, facilitant la recherche de nouveaux membres et décrivant de façon synthétique le rôle et la fonction de l'association bénévole. Vous vous rappellerez d'ailleurs dans ce sens, la séance qui a été organisée le 23 mars dernier, vous présentant ces divers documents et à la fin de laquelle vous avez chargé la FGIPE de mettre à jour ces documents, pour chacun d'entre vous, en début de chaque année scolaire.

## DIVERS

- Séance de planification courante des cours sur la Protection de la personnalité et de l'intégrité personnelle dispensés à l'ensemble du personnel de la petite enfance ainsi que du dispositif de personne de confiance assumé depuis 2020 par le 2<sup>ème</sup> Observatoire (17.01.2022) ;
- Suivi des dossiers juridiques en cours auprès de notre conseil, Maître Gabriel Aubert, représentant nos membres dans un certain nombre d'affaires en cours (10.11.2022) ;
- Séances portant sur le nouveau PEC EDE (10 et 26.03., 08.11. et 13.12.2022) ;
- Audition de la FGIPE par la Commission des Finances (motion 1645) au Palais Eynard, le 01.03.2022, concernant l'accompagnement du changement de la petite enfance en Ville de Genève (lien : <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1645-179e/>) ;
- Inauguration du Manège en Ville (14.05.2022) ;
- Soutien d'un projet de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens présenté par une universitaire qui s'est engagée dans un MAS en santé publique (10.11.2022).

## CONSIDERATIONS ET CONCLUSION

Je retiendrais le climat difficile en 2022, sur le plan politique, ce qui peut paraître étonnant de prime abord car il y a une majorité de gauche actuellement élue en Ville de Genève ; il y a toutefois des dissensions entre ces partis, la vision de la gouvernance de la petite enfance n'étant pas partagée de façon unanime entre eux, ce qui engendre sur le terrain certaines difficultés pour les acteurs en place, je n'insisterais pas davantage sur ces questions.

J'avoue ensuite que le futur départ de Pascale Lagane nous inquiète un peu car depuis sa venue en 2019, de bonnes relations de confiance se sont installées entre la FGIPE et le SdPE ce qui a facilité l'avancée de certains dossiers voire la

résolution d'un certain nombre de conflits. Nous regrettons son départ et espérons que nous pourrions établir des relations constructives avec la nouvelle personne qui la remplacera ;

Pour le comité, je remercie sincèrement Rémy Sicot qui avait rejoint notre comité en 2020 et qui s'est engagé dans le cadre de la réflexion destinée au soutien aux futurs comités avec Céline Bürki. Ses activités professionnelles et son engagement comme président du secteur des Grottes ne lui permettent plus de dégager plus de temps, nous sommes très reconnaissants pour le temps qu'il a pu nous consacrer. Bon vent pour la suite !

Je profite de remercier d'avance la candidature de Jean-Paul Bari, président du SPE des Bains, expert du domaine de la petite enfance et qu'on ne présente plus tant il est connu ! Jean-Paul nous fait l'honneur de rejoindre notre comité pour représenter la Fédération dans la nouvelle plateforme de l'Accueil préscolaire qui remplace depuis 2023 l'ancienne COCAPE et qui réunit tous les acteurs du domaine de la petite enfance sur le plan cantonal.

Par ailleurs, je sais gré à Pascale Lagane pour son soutien sans faille en lui souhaitant avec un peu d'avance bon vent pour son avenir, je remercie aussi ses adjoints de direction Souhila Bouhara Gianni, Frédéric Spycher et Patrick Chauveau pour leur aide toujours appréciée.

Pour finir, un énorme merci à Claudia notre secrétaire-coordinatrice, Pierre-Alain notre trésorier et François notre représentant dans les commissions de formation pour leur engagement courageux et constant qui permet à la Fédération d'assumer au mieux ses nombreuses missions.



# RAPPORT DES COMMISSIONS SUR LA FORMATION

➤ *François RENAUD*

## COMMISSIONS SPECIFIQUES

Elu membre du comité en juin 2022, ce dernier me demande si j'accepterai de prendre en charge la présence de la FGIPE dans les différentes « commissions spécifiques » en charge de la formation des éducatrices de la petite enfance et celle des ASE, Assistante Socio-Educative. J'ai accepté cet engagement.

Les « commissions spécifiques » réunissent les acteurs majeurs de la formation:

- L'ESEDE, Ecole Supérieure d'Éducatrices et Éducateurs de l'Enfance;
- L'ECASE, Ecole d'Assistant-e-s Socio-Educatif-ve-s
- L'OFPC (Office pour la Formation Professionnelle et Continue), notamment pour la formation des ASE;
- L'ORTRA santé sociale (organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social);
- Les syndicats représentant des employés, notamment le SIT;
- La FIPEGs, représentant des communes suburbaines, hors Genève;
- La FGIPE, représentant les employeurs soit les associations et fondations de la petite enfance en Ville de Genève;
- L'ACIPEG, représentant des cadres de la petite enfance; - Le SDPE, (Service de la Petite Enfance), soutien des institutions en Ville de Genève;
- Le SASAJ, (Service d'Autorisation et de Surveillance des Accueil de Jour);
- L'AGEDE, Association Genevoise des Éducatrices de l'Enfance.

Ces groupements ont pour objectifs de faire évoluer les formations dans l'univers de la petite enfance; ils prennent en charge les problèmes et les difficultés rencontrées tant par les employeurs que les futurs employés. Ils sont à l'écoute des besoins immédiats mentionnés par les employeurs mais également ceux à venir, à moyen et long terme. Ils tiennent compte des informations éditées par les écoles pour assurer les formations des futures éducatrices (EDE) et assistantes (ASE). Ils peuvent présenter des solutions aux autorités qui pourront les mettre en applications et sont en contact avec la magistrate, le magistrat en charge de la petite enfance.

### *1. ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE (ESEDE)*

En 2022, j'ai ainsi participé à : 1 séance, le 29 septembre. Il y a généralement 3 à 4 séances par an. En 2023, 2 séances ont été bouclées, la prochaine sera le 26 septembre. Entre autres thèmes nous avons abordé la formation 5'400 heures duale et son financement. Sur ce thème la Commission spécifique fera un courrier à l'OFPC pour entamer des discussions pour le financement de cette formation; la FGIPE ira dans ce sens également.

Avec l'ESEDE nous abordons le « comment faire pour attirer les candidates, les candidats à ces formations », et nous regardons également pourquoi certains étudiants abandonnent dès la première année de formation.

## *2. ECOLE D'ASSISTANT-E-S SOCIO-ÉDUCATIF-VE-S (ECASE)*

En 2022, j'ai assisté à 3 séances, il y a généralement 4 à 5 séances par an. En 2023, 1 séance a été bouclée.

Animée par l'OFPC (Office d'orientation professionnelle), cette commission se charge du suivi de la filière des assistant-es socio-éducatif-ve-s :

- Nouvelles de l'organisation des stages ;
- Validations d'acquis (VAE) ;
- Formation continue, rapport des expert-e-s aux examens et VAE ;
- Nomination de nouveaux-elles expert-e-s.

## **ORGANISATION DU TRAVAIL SANTE-SOCIAL - GENÈVE (ORTRA)**

### *1. COMMISSION DE SUIVI - FILIÈRE SOCIALE*

En 2022, j'ai suivi 1 séance. Il y a généralement 2 à 3 séances par an.

La commission est responsable du suivi qualité des enseignements dispensés à l'Ortra (apprenti-e-s ASE, ASA), valide les candidatures des expert-e-s, commissaires et prend position sur des consultations diverses (Savoir Social, documents de formation, salaires apprenti-e-s, etc.).

### *2. COMMISSION COMMISSAIRES*

- 1 séance, validation des dossiers des futurs commissaires d'apprentissage.
- 1 séance de la commission mixte sur la professionnalisation des commissaires d'apprentissage.

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDE CADRE 2021 (PEC 2021)**

Créé conjointement avec le SDPE pour discuter sur les nouvelles modalités du PEC 2021 (nouvelles voies duales V3600 et V5400) et les implications sur l'ESEDE. Pour plus d'informations voir le rapport ci-dessous de Claudia Lopez Battolo.



## RAPPORTS AUTRES COMMISSIONS

➤ *Claudia LOPEZ BATTOLO*

### COMMISSION CANTONALE DE LA PETITE ENFANCE (COCAPE)

En 2022, 2 séances ont eu lieu les 10.02 et 27.04.2022. Elles ont été suivies par notre représentante, Mme Carole Barbey, et ont traité des sujets suivants :

- Point sur la situation des structures d'accueil petite enfance (SAPE) et des accueillantes familiales de jour (AFJ) ;
- Point de situation sur l'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) : études en cours et à venir (cf : <https://fgipe.ch/2024/04/18/ocpe-sred-actualites/>);
- Introduction du nouveau plan d'études cadre (PEC) à l'ESEDE : point de situation sur les séances d'information;
- Projet de rapport annuel de la COCAPE;
- Projet de règlement sur l'accueil préscolaire (Rapr) : calendrier provisoire et point de la situation ;
- ESEDE : point de situation sur les admissions (inquiétude face à une baisse des demandes);
- Aides : gestion des flux et recrutement.

Le 29.06.2022 : Entrée en vigueur du nouveau Rapr et dissolution de la COCAPE qui deviendra la Plateforme pour l'accueil préscolaire (PLAPr).

### COMMISSION CONSULTATIVE DE LA PETITE ENFANCE (CCPE)

Elle réunit les représentant-e-s du Conseil municipal (CM) délégué-e-s par les partis, de l'association des communes genevoises (ACG) et les différents acteurs de la petite enfance en Ville de Genève (syndicats, associations professionnelles des employé-e-s, la FGIFE et le SDPE).

En 2022, 3 séances ont eu les 18.01, 23.06 et 20.12.2022. Notre représentante, Mme Carole Barbey a assisté à la première, puis Mme Claudia Lopez Battolo a repris la représentation de la FGIFE dès la séance de décembre.

Les sujets suivants ont été traités :

- Municipalisation par étapes : point de situation ;
- Inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) dans les structures d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève ;
- Présentation des réalités du terrain, les associations professionnelles ont mis l'accent sur :

- La difficulté du fonctionnement hybride employeurs bénévoles et Ville de Genève ;
- Inquiétudes sur le taux d'absentéisme et la pénurie de personnel.
- Les syndicats, eux, ont insisté sur :
  - La revalorisation salariale des métiers de la PE ;
  - Soutien professionnel pour les enfants BEP ;
  - Pour une politique de remplacements efficace ;
  - Changement de gouvernance (système associatif a fait son temps).

## INFORMATIONS PARITAIRES DE L'ECOLE D'ASSISTANTS-ES SOCIO-ÉDUCATIFS-VES

Le 15.06.2022 s'est déroulé la traditionnelle séance d'informations paritaires pour les nouveaux diplômés (3<sup>ème</sup> année) en vue de leur présenter les conditions d'emploi dans les différents domaines et répondre à leurs questions. Y participent les employeurs des domaines des personnes âgées, du handicap et de l'enfance ainsi que les syndicats.

En 2022, Mme Catherine Favario, directrice du secteur Carfagni-Pâquis a accepté de représenter la FGIPE lors de cette séance qui s'est déroulée à la satisfaction de tous et toutes.

## FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE (FOCPE)

L'association est formée de représentants-es des employeurs de la petite enfance genevoise FIPEGS (communes genevoises suburbaines) et FGIPE (ville de Genève), de l'AGEDE (association des éducatrices et éducateurs de l'enfance), de l'ACIPEG (association des cadres des institutions Petite Enfance genevoise), des services en lien avec la petite enfance tels que la guidance et le SSEJ et de représentant-e-s des SAPE du canton ainsi que membres individuels.

Le comité de la FOCPE est réparti en trois groupes de travail :

- Groupe d'élaboration du programme des sessions CEFOC
- Groupe de pilotage pour la planification et la réalisation des Journées d'étude genevoises de la petite enfance ;
- Bureau administratif.

Ils se retrouvent ensuite pour une mise en commun en séances plénières.

En 2022, l'assemblée générale a eu lieu le 19.05.2022 et a traité des sujets suivants :

- La suite de la collaboration entre le CEFOC-ORTRA-FFPC ;
- Le développement de l'offre des cours CEFOC + études des besoins ;
- La réflexion sur les thèmes pour les journées d'étude 2025 ;
- Des discussions pour continuer à professionnaliser la FOCPE grâce au fonds demandé à la FFPC.

## PRO ENFANCE

L'Association a pour mission de regrouper et représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands et de constituer un partenaire de coopération avec la Confédération et les différents acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance au plan national. L'accueil de l'enfance inclut l'accueil en institution de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour.

**Stratégie 2022-2025** : construire une politique nationale de l'accueil de l'enfance qui tienne compte des spécificités régionales, de sensibiliser sur le plan romand les acteurs et les actrices concernées par les enjeux du domaine, d'accompagner la mise en place de prestations au niveau local pour soutenir le développement de l'accueil de l'enfance.

En 2022, les projets menés à bien ont été les suivants :

- Le 23.09.2022, **organisation d'un colloque d'envergure à Yverdon-les-Bains** ;
- Organisation de **rencontres romandes de l'enfance en ligne destinées aux autorités communales et aux structures d'accueil de l'enfance** ;
- Finalisation d'un glossaire de l'accueil de l'enfance ;
- Réalisation d'un film destiné aux décideurs de Suisse romande, donnant la parole à des ambassadeurs et ambassadrices ;
- Organisation de l'assemblée générale le 12.05.2022.

Pour plus d'informations, vous trouverez le rapport d'activités sur le site très complet de : [www.proenfance.ch](http://www.proenfance.ch)

## GROUPE DE TRAVAIL PEC 21 (GT PEC21)

Deux séances ont eu lieu en 2022, les 08.11 et le 13.12.2022.

Les objectifs de ce groupe de travail étaient les suivants :

- Etudier la transposition sur le terrain de la proposition du DIP pour les heures de Pratique Professionnelle Accompagnée (PPA)
- Sur la base de cette proposition, identifier les conséquences pour les SAPE (Quelle concrétisation sur le terrain ? Quid de l'observé-e et de l'observateur-trice ? Remplacements ? Coûts supplémentaires ?) et proposer d'éventuelles pistes d'amélioration ;
- Obtenir une vision globale du nombre de personnes en formation dans les voies duales 5400h (3 ans) et 3600h (2 ans) au sein des SAPE de la Ville de Genève en réalisant un sondage auprès des SAPE/secteurs.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été entreprises :

- Rencontre avec Mme Pegoraro, directrice de l'ESEDE Genève, afin d'échanger avec elle sur la mise en place opérationnelle de la PPA, ainsi que sur les changements entre l'organisation précédente et celle qui est proposée à ce jour.

- Rencontre avec M. Gilles Lugrin, directeur de l'ESEDE Lausanne, afin de connaître la manière dont la PPA est mise en place sur le terrain dans le canton de Vaud.
- Contacter l'ensemble des directions des SAPE Ville de Genève pour vérifier le nombre de personnes en formation en emploi suite à l'introduction du PEC 2021. (5 personnes suivent la V3600).

De ces séances, il en est ressorti que l'ESEDE Genève et le SASAJ recommandent que l'étudiant soit en posture d'apprenant et donc, en principe, hors taux d'encadrement, mais cela reste une recommandation. L'employeur et l'étudiant devront attester que les heures de PPA exigées par le PEC ont bien été réalisées. Cependant, au vu de la réalité sur le terrain, il est compliqué de sortir l'étudiant du taux d'encadrement.

Une séance de communication a donc été prévue pour les directions afin de :

- Rappeler que les recommandations de l'ESEDE GE/SASAJ concernant la sortie du taux d'encadrement ne sont que des recommandations et qu'il est possible de faire autrement ;
- Donner des exemples concrets de mise en pratique de la PPA ;
- Attirer l'attention des directions sur leur rôle dans la gestion de la relève et le "repérage" de personnes susceptibles d'entrer à l'ESEDE en V3600 ou V5400.
- Rappeler que le Fonds pour la formation professionnelle continue (FFPC) prend en charge le salaire à 100% des heures d'absences pour suivre la formation duale à l'ESEDE jusqu'à fin 2024. Les employeurs doivent en faire la demande.



➤ *Pierre Alain FRIEDLI*

## FONDATION DU FONDS DE PREVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL D'INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE GENÈVE (FOP)

Le Conseil de fondation (CF) est composé de 16 membres, paritaire employeurs et employés. Le domaine de la petite enfance représente la majorité du personnel mais sont aussi représentés les théâtres (Grand-Théâtre, fondation art dramatique et autres) et le groupe Foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés (FAPAH).

En 2022, le CF de la caisse de pension des employés des institutions membres de la FGIPE a tenu 2 séances les 3 février et 2 juin. La FGIPE y est représentée par deux personnes (Claudia Battolo et Pierre-Alain Friedli) du côté des employeurs, où siège également M. Chauveau pour le SDPE.

La séance du 3 février a permis de prendre connaissance de la très bonne performance de la caisse en 2021 (une des trois meilleures années depuis 2003). Le taux de couverture a atteint 129%. L'année 2022 s'annonçait plus difficile. Il a été décidé de fixer le taux de rémunération à 1,75% et l'indexation des rentes a été rejetée; une prime unique lui a été préférée.

Lors de la séance du 2 juin, il a été relevé que la conjoncture était négative, mais que la situation n'était pas alarmante pour autant.



## ANNEXES : COMPTES

## ANNEXE 1 : BILAN

ASSOCIATION  
FEDERATION GENEVOISE DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

Bilan au 31.12.2022

Actifs	Note Annexe aux comptes	2022	2021	2022 - 2021
		CHF	CHF	Ecart
<b>Actifs circulants</b>				
Liquidités	B.4.a	60'513.52	100'137.13	-39'623.61
Débiteurs résultant de prestations (1)	B.4.b	0.00	0.00	0.00
Autres débiteurs	B.4.b	0.00	0.00	0.00
Actifs transitoires (2)	B.4.d	76'354.20	47'608.25	28'745.95
Créances charges sociales (3)	C.4	0.00	0.00	0.00
Subventions à recevoir (4)	B.4.i	0.00	18'895.00	-18'895.00
<b>Total actifs circulants</b>		<b>136'867.72</b>	<b>166'640.38</b>	<b>-29'772.66</b>
Actifs immobilisés		0.00	0.00	0.00
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>136'867.72</b>	<b>166'640.38</b>	<b>-29'772.66</b>
<b>Passifs</b>				
Fonds étrangers à court terme	Note Annexe aux comptes	2022	2021	2022 - 2021
		CHF	CHF	Ecart
Dettes envers les fournisseurs	B.4.e	0.00	0.00	0.00
Autres dettes à court terme	B.4.e	0.00	0.00	0.00
Passifs transitoires (5)	B.4.d	35'475.55	85'048.75	-49'573.20
Subventions à rembourser (6)	B.4.i	22'385.39	0.00	22'385.39
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>		<b>57'860.94</b>	<b>85'048.75</b>	<b>-27'187.81</b>
<b>Fonds affectés</b>				
Fonds affectés	B.4.f	19'859.30	19'859.30	0.00
<b>Total des Fonds affectés</b>		<b>19'859.30</b>	<b>19'859.30</b>	<b>0.00</b>
<b>Fonds propres</b>				
Capital		0.00	0.00	0.00
<b>Total des Fonds propres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Fonds à disposition de l'institution</b>				
Fonds à disposition de l'institution	B.4.g	61'732.33	78'233.78	16'501.45
Résultat reporté fonds de l'institution	B.4.g	2584.85	16'501.45	-13'916.60
<b>Total fonds à disposition</b>		<b>59'147.48</b>	<b>61'732.33</b>	<b>2'584.85</b>
<b>Total des fonds propres</b>		<b>59'147.48</b>	<b>61'732.33</b>	<b>2'584.85</b>
<b>Total des Passifs</b>		<b>136'867.72</b>	<b>166'640.38</b>	<b>-29'772.66</b>

(1) Les Débiteurs résultant de prestation comportent les comptes "1250 Débiteurs Parents", "1251 Débiteurs douteux" et "1255 Manquos sur débiteurs"

(2) Les "Actifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à recevoir"

(3) Les "Créances charges sociales" correspondent au trop versé des comptes courants des charges sociales de l'exercice

(4) Les "Subventions à recevoir" correspondent au déficit de l'exercice pris en charge par la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

(5) Les "Passifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à rembourser"

(6) Les "Subvention à rembourser" correspondent au bénéfice de l'exercice en faveur de la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

## ANNEXE 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

### ASSOCIATION

#### FEDERATION GENEVOISE DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2022

<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2022 Comptes CHF</b>	<b>2022 Budget CHF</b>	<b>2021 Comptes CHF</b>
Revenus résultant de prestations	0.00	0.00	0.00
Remboursements prestations par les employés	0.00	0.00	0.00
Ventes de places selon conventions	0.00	0.00	0.00
Subventions	560'056.45	72'000.00	537'142.00
Gratuits Ville de Genève	0.00	0.00	0.00
Gratuité de tiers	0.00	0.00	0.00
Dons	0.00	0.00	0.00
Autres produits d'exploitation	65.10	14.40	14.40
Dédommagements de tiers, prestations d'assurances	0.00	0.00	0.00
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>560'121.55</b>	<b>72'014.40</b>	<b>537'156.40</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2022 Comptes CHF</b>	<b>2022 Budget CHF</b>	<b>2021 Comptes CHF</b>
Charges personnel	66'284.55	66'284.77	64'775.55
Activités et Manifestation régulières	376'297.76	216'500.00	353'450.95
Colloques Petite enfance	0.00	0.00	0.00
Frais des locaux	24'930.50	0.00	24'296.05
Aquisitions et entretien Machines	284.35	300.00	334.50
Charges administration	8'081.05	18'782.00	23'405.80
Manifestations ponctuelles	64'442.80	4'000.00	70'893.55
Perte sur débiteurs + autres	0.00	0.00	0.00
Apports fonds affectés	0.00	0.00	0.00
Subvention Ville de Genève à restituer	19'800.54	0.00	0.00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>560'121.55</b>	<b>305'666.77</b>	<b>537'156.40</b>
<b>Résultat avant variation des fonds affectés</b>	<b>0.00</b>	<b>-233'852.37</b>	<b>0.00</b>
Attribution aux fonds affectés	0.00		0.00
Utilisation des fonds affectés	0.00		0.00
<b>Résultat avant variation des fonds propres</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
Attributions aux fonds propres	0.00		0.00
Utilisations des fonds propres	2'584.85		16'501.45
<b>Résultat après variation des fonds propres</b>	<b>-2'584.85</b>		<b>-16'501.45</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-2'584.85</b>		<b>-16'501.45</b>

Dès l'exercice 2021, le résultat des comptes d'exploitation avant variation des fonds affectés est mis à CHF zéro.  
Le résultat déficitaire est imputé dans le compte de produit "6620 Subvention Ville de Genève à recevoir"  
Le résultat excédentaire est imputé dans le compte de charge "5620 Subvention Ville de Genève à restituer"

## ANNEXE 3 : TABLEAU PAR ACTIVITES

Fédération Genevoise des Institutions de la Petite enfance						Genève
RESULTAT PAR ACTIVITES POUR L'ANNEE 2022						
	Ordinaire	Loyers	Informatique	Assurances	Mandats	Total
<b>Recettes</b>						
Subventions en espèces	72 000,00	23 600,00	220 500,00	72 900,00	171 056,45	560 056,45
Subvention Gratuité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	42,20	0,00	0,00	0,00	0,00	42,20
	<b>72 042,20</b>	<b>23 600,00</b>	<b>220 500,00</b>	<b>72 900,00</b>	<b>171 056,45</b>	<b>560 098,65</b>
<b>Charges</b>						
Personnel	66 284,55	0,00	0,00	0,00	0,00	66 284,55
Activité	0,00	0,00	301 909,56	74 388,20	64 442,80	440 740,56
Locaux	0,00	24 930,50	0,00	0,00	0,00	24 930,50
Installations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administration	8 342,50	0,00	0,00	0,00	0,00	8 342,50
	<b>74 627,05</b>	<b>24 930,50</b>	<b>301 909,56</b>	<b>74 388,20</b>	<b>64 442,80</b>	<b>540 298,11</b>
Résultat	-2 584,85	-1 330,50	-81 409,56	-1 488,20	106 613,65	19 800,54
Variation sur fonds propres	-2 584,85	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 584,85
Subventions Ville de Genève à rbt.	0,00	-1 330,50	-81 409,56	-1 488,20	106 613,65	22 385,39

## ANNEXE 4 : BUDGET

 fédération genevoise des institutions de la petite enfance			
Répartition des produits et des charges	Budget 2022	Résultat 2022	Budget 2023
<b>Produits</b>			
<b>Subventions</b>			
Subvention ordinaire Ville de Genève	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Fonds propres	13 352,28	2 584,85	11 182,10
<b>Divers</b>			
Redistribution taxe CO2	14,40	65,10	42,20
<b>TOTAL</b>	<b>85 366,68</b>	<b>74 649,95</b>	<b>83 224,30</b>
<b>Charges</b>			
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires bruts	51 944,84	51 944,84	54 328,11
<b>Total charges salariales</b>	<b>51 944,84</b>	<b>51 944,84</b>	<b>54 328,11</b>
AVS-AI-AC	3 468,79	3 468,83	3 627,94
ALFA	1 246,68	1 246,70	1 251,62
LPP (Prevanto)	5 930,40	5 930,40	6 312,00
LAA - LAAC (La Bâloise)	1 313,20	1 313,11	1 364,26
APG (La Bâloise)	2 309,95	2 309,90	2 417,66
AMAT	22,34	22,28	22,32
Fonds PE	36,36	36,35	38,03
Fonds de décès (Prevanto)	12,00	12,00	12,00
Arrondis	0,12	0,14	0,36
<b>Total charges sociales patronales</b>	<b>14 339,84</b>	<b>14 339,71</b>	<b>15 046,19</b>
Formation continue			
<b>Total charges de personnel</b>	<b>66 284,68</b>	<b>66 284,55</b>	<b>69 374,30</b>
<b>Charges d'administration</b>			
Fournitures de bureau	500,00		500,00
Matériel de bureau, entretien	300,00		
Travaux entretien bureau			
Affranchissements postaux	30,00		
Frais de télécommunication	2 500,00	1 568,80	1 600,00
Assurance RC - Choses			
Honoraires fiduciaire (Parini)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Honoraires avocats (Me G. Aubert)	10 000,00		5 000,00
Frais bancaires	96,00	146,00	100,00
Documentation	275,00	340,00	350,00
Cotisation associations	1 881,00	1 781,00	1 800,00
	<i>FOCFE</i>		
	<i>DIRTRA</i>		
	<i>Pro Enfance</i>		
	<i>TFP</i>		
Maintenance informatique			
	<i>Infomaniak</i>	181,90	200,00
	<i>Deviland</i>	284,35	300,00
	<i>Site internet</i>	430,80	500,00
Frais d'insertion annonces			
Frais de comité	500,00	1 132,55	1 000,00
Divers et imprévus	500,00		
<b>Total charges d'administration</b>	<b>19 082,00</b>	<b>8 365,40</b>	<b>13 850,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85 366,68</b>	<b>74 649,95</b>	<b>83 224,30</b>
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

NB. Le déficit budgété pour 2023 sera couvert par les fonds propres de la FGPE, qui se montent à 53'147,48 francs le 31 décembre 2022.